

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00152

**SITE PONT BLANC NORD - SAINT-ETIENNE - CONVENTION
OPERATIONNELLE ENTRE EPORA, VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-
ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230329-D20230015210

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

SITE PONT BLANC NORD - SAINT-ETIENNE - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE EPORA, VILLE DE SAINT-ETIENNE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE

La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole souhaitent impulser la recomposition d'un ilot stratégique, à proximité immédiate de la ZAC Châteaucreux Nord (dont l'aménagement est porté par l'EPASE), sur le secteur dit du «Pont Blanc». Cet ilot se situe à l'entrée Est de la Ville de Saint-Etienne, entre la rue de la Montat, le Boulevard Fauriat et la rue Burdeau.

A cet effet, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne-Métropole ont signé avec EPORA le 07 février 2017, une convention d'études et de veille foncière relative au site du Pont Blanc, pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre de cette convention, l'EPORA a acquis en 2017 le site Bony dont une partie est louée par le biais d'un bail commercial consenti par EPORA à la société BONY, entreprise fabriquant des briques réfractaires. Ce tènement comporte plusieurs bâtiments industriels de qualité et d'état variable. Par avenant délibéré en Bureau de la Métropole le 19 novembre 2020, la convention a été prorogée d'un an et les parties ont décidé de lancer une étude urbaine et un diagnostic structurel des bâtiments du site afin de permettre aux collectivités de définir le projet d'aménagement de ce secteur.

Ces études ayant été conduites, les parties souhaitent aujourd'hui confier à EPORA la requalification foncière du secteur Nord du site Bony, non mise à bail à l'entreprise.

Le montant des dépenses à supporter par l'EPORA (acquisition, travaux de désamiantage et déconstruction et frais de gestion) est estimé à 1 598 000 € HT. Les recettes de cessions s'élèveraient prévisionnellement à 600 000 € HT au travers de la vente de charges foncières pour permettre l'implantation d'activités économiques. Le déficit foncier de cette opération serait donc de 998 000 €.

L'EPORA participera à hauteur de 30 % de ce montant soit 300 000 € (avec un plafond à 345 000 € si le déficit s'aggravait de 15 %).

Le montant prévisionnel du rachat de l'assiette foncière requalifiée par Saint-Etienne Métropole à EPORA est de 1 298 000 € HT, recettes foncières non comprises (reste à charge net pour la collectivité de 698 000 € HT, déduction faite de la cession de charges foncières).

La convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention opérationnelle Site Pont Blanc Nord entre EPORA, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°290 BONY du budget DEEF de l'exercice 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

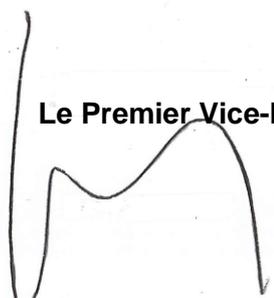
M. Hervé REYNAUD ne prend pas part au vote.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD